

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
QUATRE-VINGT-SEIZIÈME CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRIÈME SÉANCE

TENUE LE 24 AOÛT 2016
9 h 00

SALLE BERNARD LAMARRE
(Siège de l'Ordre)

Membres du Comité exécutif :

M ^{me}	Kathy Baig, ing.	présidente
M ^{me}	Anne Baril, ing.	vice-présidente
M.	Roger Dufresne, ing.	vice-président

Administrateurs :

MM	Robert Blanchette	M ^{mes}	Françoise Lange, ing.
	Eric Bordeleau, ing.		Pascale Lapointe, ing.
M ^{me}	Lise Casgrain		Sophie Larivière-Mantha, ing.
MM	Louis Champagne, ing.	MM	Michel Noël, ing.
	Mathieu Cléroux, ing.		Gaston Plante, ing.
	Roger Dufresne, ing.	M ^{me}	Christelle Proulx, ing.
	Robert Fournier, ing.	M.	Richard Talbot
M ^{me}	Sandra Gwozdz, ing.		

Administrateurs désignés :

M ^e	Johanne Brodeur, avocate
MM.	Michel Pigeon, ing.
	François Renault, FCPA, FCMA

Employés de l'Ordre :

M ^e	Louise Jolicoeur, avocate	Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques
M.	Claude Soucy	Directeur général adjoint et des Ressources humaines
M ^{me}	Karine Giard	Technicienne juridique – Attachée d'assemblée

Absences :

MM	Paul Emile Barbeau, ing.
	Charles Bombardier, ing.
	Roland Larochelle
	Alexandre Marcoux, ing.
	Vincent Ouellette, ing.

ÉLECTIONS PAR LES MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN VICE-PRÉSIDENT DURANT 2016-2017

Résolution

ATTENDU QU'en vertu des articles 96 et 97 du Code des professions et 4.7 des Règles de conduite des affaires du Conseil d'administration et du Comité exécutif, les membres élus du Conseil d'administration élisent trois vice-présidents parmi eux pour être membre du Comité exécutif;

ATTENDU QU'au terme d'une mise en candidature ne comportant qu'un seul candidat, M. l'ingénieur Michel Noël est élu par acclamation;

LE PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS DÉSIGNÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCLAME M. l'ingénieur Michel Noël ÉLU vice-président pour l'exercice 2016-2017.

ÉLECTION PAR LES MEMBRES ÉLUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT DURANT 2016-2017

Résolution

ATTENDU QU'en vertu des articles 4.2.1 et 4.2.2 des *Règles de Conduite des affaires du conseil d'administration et du comité exécutif*, le premier vice-président exerce les fonctions et pouvoirs du président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier et préside la réunion du Conseil d'administration lorsque le président demande à prendre part au débat;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.7.2 des *Règles de Conduite des affaires du conseil d'administration et du comité exécutif*, les membres du Conseil d'administration désignent, l'un des vice-présidents pour agir à titre de premier vice-président;

ATTENDU QU'il est de coutume que le premier vice-président soit élu au scrutin secret de l'ensemble des administrateurs;

ATTENDU QU'au terme de l'élection tenu au scrutin secret des membres élus du Conseil d'administration le candidat qui a obtenu le plus de voix est M^{me} l'ingénieure Anne Baril;

LE PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS DÉSIGNÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCLAME M^{me} l'ingénieure Anne Baril pour agir à titre de premier vice-présidente au cours de l'exercice 2016-2017.